



Plan Local d'Urbanisme

Pièce n° 4.1. - Zones du PLU  
(Ensemble commune)

Échelle 1/5 000ème

Phase «Arrêt - Consultation des services»

Arrêté le	Mis à l'enquête publique le	Approuvé le
Le Maire	Le Maire	Le Maire



Sylvie VALLET, Urbaniste  
98 route des Coquettes - 38850 Chirens - Tél : 04 76 05 30 83 - 06 15 76 38 99  
Courriel : sylvie.vallet.urba@orange.fr - Site internet : www.capterritoires.fr

LEGENDE

ZONES DU PLU

- UA : Zone urbaine du centre-village
- UAa : Zone urbaine des hameaux anciens
- UB : Zone urbaine à dominante pavillonnaire
- UE : Zone urbaine à vocation économique
- UL : Zone urbaine d'activités de loisirs
- 1AUa : Zone à urbaniser du centre-bourg
- 1AUB : Zone à urbaniser du Fays
- N : Zone naturelle et forestière
- A : Zone agricole
- Aa : Zone agricole paysagère

PRESCRIPTIONS

/// Secteurs de limitation des possibilités de construire dans l'attente de la mise en conformité du système d'assainissement des eaux usées (Article R151-34-1°)

Emplacements réservés

Emplacements réservés (voir la liste ci-dessous)  
Article L.151-41 et R.151-34-4° du C.U.

Mixité fonctionnelle

Préservation de la destination commerciale du rez-de-chaussée de la construction

Secteurs avec OAP sectorielles

Périmètre comportant des orientations aménagement et de programmation (OAP)

Protection du patrimoine naturel et paysager à protéger

- Espace boisé classé (articles L.113-1 à 2 du C.U.)
- Zones humides à protéger (article L.151-23 du C.U.)
- Secteurs de continuités hydrographiques le long des cours d'eau (article L.151-23 du C.U.)
- Continuités écologiques à préserver (article L.151-23 du C.U.)
- Pelouses sèches (article L.151-23 du C.U.)

- Secteur de préservation des arbres d'ornement accompagnant le château (article L.151-19 du C.U.)
- Secteur de préservation des vues sur le château (article L.151-19 du C.U.)
- Alignements d'arbres et haies champêtres à protéger (article L.151-23 du C.U.)
- Arbres isolés à protéger (article L.151-19 du C.U.)
- Secteurs de sources et de zones humides ponctuelles d'inventaires à protéger (article L.151-23 du C.U.)

Protection du patrimoine bâti

Patrimoine bâti à protéger (article L.151-19 du C.U.)  
(voir le tableau du patrimoine ci-après)

ELEMENTS INFORMATIFS

Servitudes d'utilité publique relatives à la protection des ressources en eau (article R.151-34-1°)

Périmètres de protection immédiats des forages 1 - 2 - 3

- Périmètre de protection rapproché PPR1
- Périmètre de protection rapproché PPR2
- Périmètre de protection éloigné

Servitudes "SUP 1" applicables de part et d'autre des canalisations de TMD

- Société du Pipeline Méditerranée Rhône
- Ethylène TUE

Classement sonore des voies (article R.151-34-1°)

Secteurs affectés par le bruit des infrastructures classées sonores par arrêté préfectoral n°38-2022-04-15-00007 (autoroute, routes et voie ferrée)

Autres informations

Bâtiments agricoles

Bâti existant

Bâti (cadastre 01-01-2024)

- Permis de construire en cours (non cadastrés)
- Cimetière
- Autoroute A48
- Routes départementales
- Réseau viaire
- Cours d'eau
- Surfaces en eau (source BDTOPO)
- Voie ferrée
- Réseau des lignes électrique RTE
- Pylônes électriques

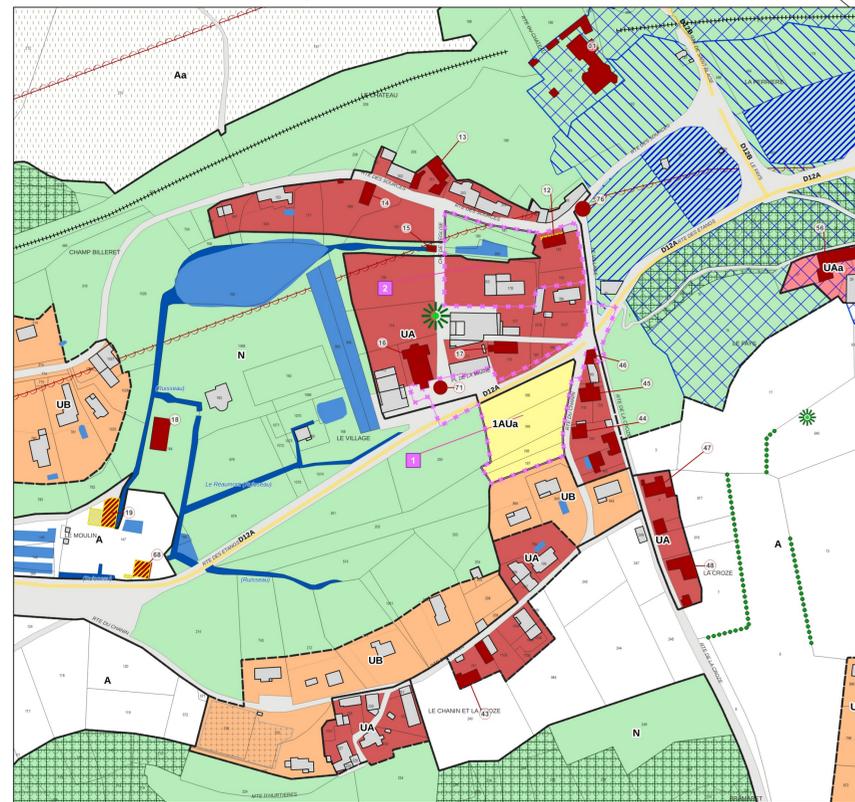


LISTE DES EMPLACEMENTS RESERVES

NUMERO	NATURE EMPLACEMENT RESERVE	BENEFICIAIRE	SURFACE
--------	----------------------------	--------------	---------



zoom sur le centre-village - Echelle : 1/2000ème



N° ET NATURE DU PATRIMOINE BATI PROTEGE

N°	NATURE DU PATRIMOINE
01	château
02	ferme linéaire : habitat, grange et annexe
03	grange
04	ferme : habitat et grange
05	grange isolée
06	ferme : habitat et grange
07	ferme : habitat et grange
08	ferme : habitat et grange
09	ferme : habitat, grange et annexe
10	ferme en U : habitat, granges et annexes
11	maisons en bande
12	atelier (menuiserie)
13	ferme en U : habitat et grange
14	maison de maître et annexe
15	lavoir couvert
16	église
17	grange
18	maison de maître et annexe
19	ancienne filature : halles, canal et cheminée
20	ferme en L : habitat, grange et vierge à la rocaille
21	ancien moulin
22	lavoir couvert
23	ferme L : habitat et grange
24	grange
25	maison
26	lavoir couvert
27	ferme linéaire : habitat

N°	NATURE DU PATRIMOINE
28	grange
29	ferme linéaire : habitat
30	ferme : habitat et grange
31	ferme : habitat, grange et annexe
32	ferme linéaire : habitat, grange et annexe
33	ferme en U : habitat et granges
34	ferme : habitat, grange et annexe
35	grange
36	grange
37	ferme : habitat, grange et annexe
38	ferme linéaire : habitat et grange
39	ferme : habitat et grange
40	ferme linéaire : habitat, grange et annexe
41	maison de maître et granges
42	ferme : habitat et grange
43	ferme : habitat et grange
44	maison
45	maison de maître
46	ferme : habitat
47	ferme : habitat
48	ferme L : habitat et grange
49	ferme linéaire : habitat et grange
50	grange
51	ferme L : habitat et grange
52	grange

CHARNECLES

N°	NATURE DU PATRIMOINE
53	ferme : habitat, grange et annexe
54	ferme linéaire : habitat et grange
55	grange
56	ferme L : habitat et grange
57	ferme linéaire : habitat et grange
58	maison
59	grange
60	ferme L : habitat
61	ferme linéaire : habitat
62	ferme linéaire : habitat et grange
63	ferme linéaire : habitat et grange
64	ferme linéaire : habitat et grange
65	maison
66	ferme : habitat, grange et annexe
67	ferme linéaire : habitat et grange
68	ancienne filature : halles, canal et cheminée
69	lavoir
70	lavoir couvert
71	croix
72	croix
73	croix
74	croix
75	croix
76	croix



Plan Local d'Urbanisme

Pièce n° 4.2. - Risques naturels

Échelle 1/5 000ème

Phase «Arrêt - Consultation des services»

LEGENDE

ZONES DU PLU

SECTEURS DE RISQUES NATURELS

- Secteur constructible avec prescriptions (voir le règlement écrit)
- Secteur constructible dans certains cas particuliers avec prescriptions : Zone du Bourg et du Chanin (voir le règlement écrit)
- Secteur non constructible sauf exceptions (voir le règlement écrit)

	ALÉAS FORTS	ALÉAS MOYENS	ALÉAS FAIBLES
ZONES NON BÂTIES (PLU : N, A)	TERRAINS INCONSTRUCTIBLES	TERRAINS INCONSTRUCTIBLES	TERRAINS CONSTRUCTIBLES avec prescriptions spéciales et recommandations.
ZONES BÂTIES	MANTENIR DU BÂTI A L'EXISTANT. Extensions limitées ou limitées.	MANTENIR DU BÂTI A L'EXISTANT. Extensions limitées, pour certaines zones d'aléas moyens de glissement de terrain (G2) ou d'inondation (C2).	TERRAINS INCONSTRUCTIBLES Pour les zones d'impureté des crues (Aléas F, C).
	TERRAINS CONSTRUCTIBLES Extensions autorisées avec prescriptions spéciales et recommandations.	TERRAINS CONSTRUCTIBLES Extensions autorisées avec prescriptions spéciales et recommandations.	TERRAINS CONSTRUCTIBLES Extensions autorisées avec prescriptions spéciales et recommandations.

Zones constructibles  Zones constructibles dans certains cas très particuliers (zone du Bourg et du Chanin)

Zones inconstructibles

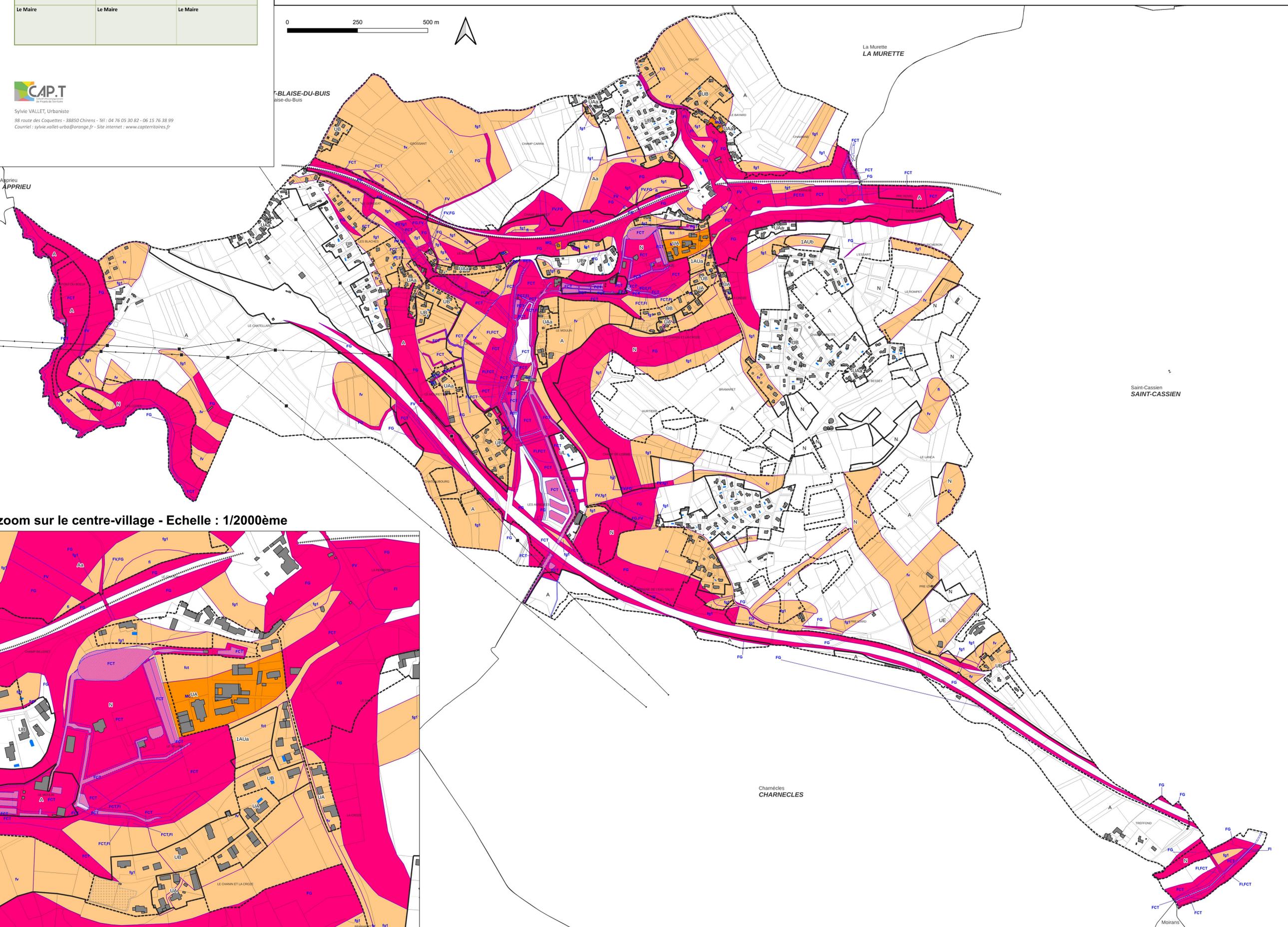
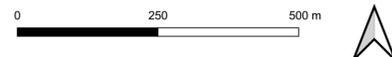
CORRESPONDANCE "ALÉAS" - "RISQUES"

Indice risques	Nature des risques	Aléas naturels
FCT	Crues rapides des rivières	Inondations : Aléa fort "C3" dans tous les secteurs, Aléa moyen "C2" ou faible "C1" en zone naturelle
MCT		Aléa moyen "C2" en zone urbanisée
fct	Inondation de pied de versant et zones marécageuses	Aléa faible "C1" en zone urbanisée ou urbanisable
FI		Aléa fort "I3" ou moyen "I2" d'inondation de pied de versant ou Aléa fort "I3" ou moyen "I2" de zones marécageuse
fi		Aléa faible "I1" en zone urbanisée ou urbanisable
Ravinements et ruissellements sur versant :		
FV	Ravinements et Ruissellements sur versant	Aléa fort "V3" ou moyen "V2"
fv		Aléa faible "V1"
Mouvements de terrains		
FG	Glissements de terrain	Aléa fort "G3" ou moyen "G2"
MG		Aléa moyen "G2" en zone bâlie
fg1		Aléa faible "G1"

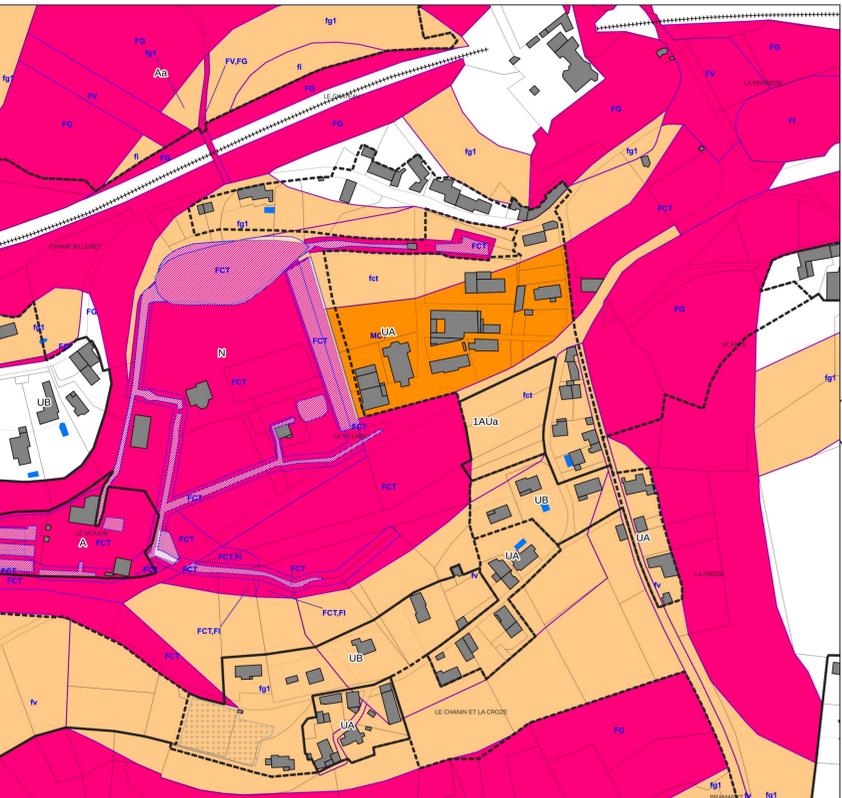
AUTRES

- Voie ferrée
- Bâti existant**
- PC en cours non encore cadastrés
- Lignes électriques RTE
- BDTOPO\_Pylônes
- Cours d'eau et surface en eau

Arrêté le	Mis à l'enquête publique le	Approuvé le
Le Maire	Le Maire	Le Maire



zoom sur le centre-village - Echelle : 1/2000ème



**CAP.T**  
Sylvie VALLET, Urbaniste  
98 route des Coquettes - 38850 Chirens - Tél : 04 76 05 30 83 - 06 15 76 38 99  
Courriel : sylvie.vallet-urba@orange.fr - Site internet : www.capterritoires.fr



Plan Local d'Urbanisme

Pièce n° 4.3. Risques naturels  
Hauteurs de surélévation des ouvertures

Échelle 1/5 000ème

Phase «Arrêt - Consultation des services»

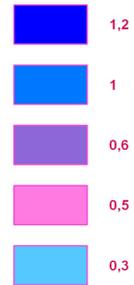
Arrêté le	Mis à l'enquête publique le	Approuvé le
Le Maire	Le Maire	Le Maire



Sylvie VALLET, Urbaniste  
98 route des Coquettes - 38850 Chirens - Tél : 04 76 05 30 82 - 06 15 76 38 99  
Courriel : sylvie.vallet.urba@orange.fr - Site internet : www.capterritoires.fr

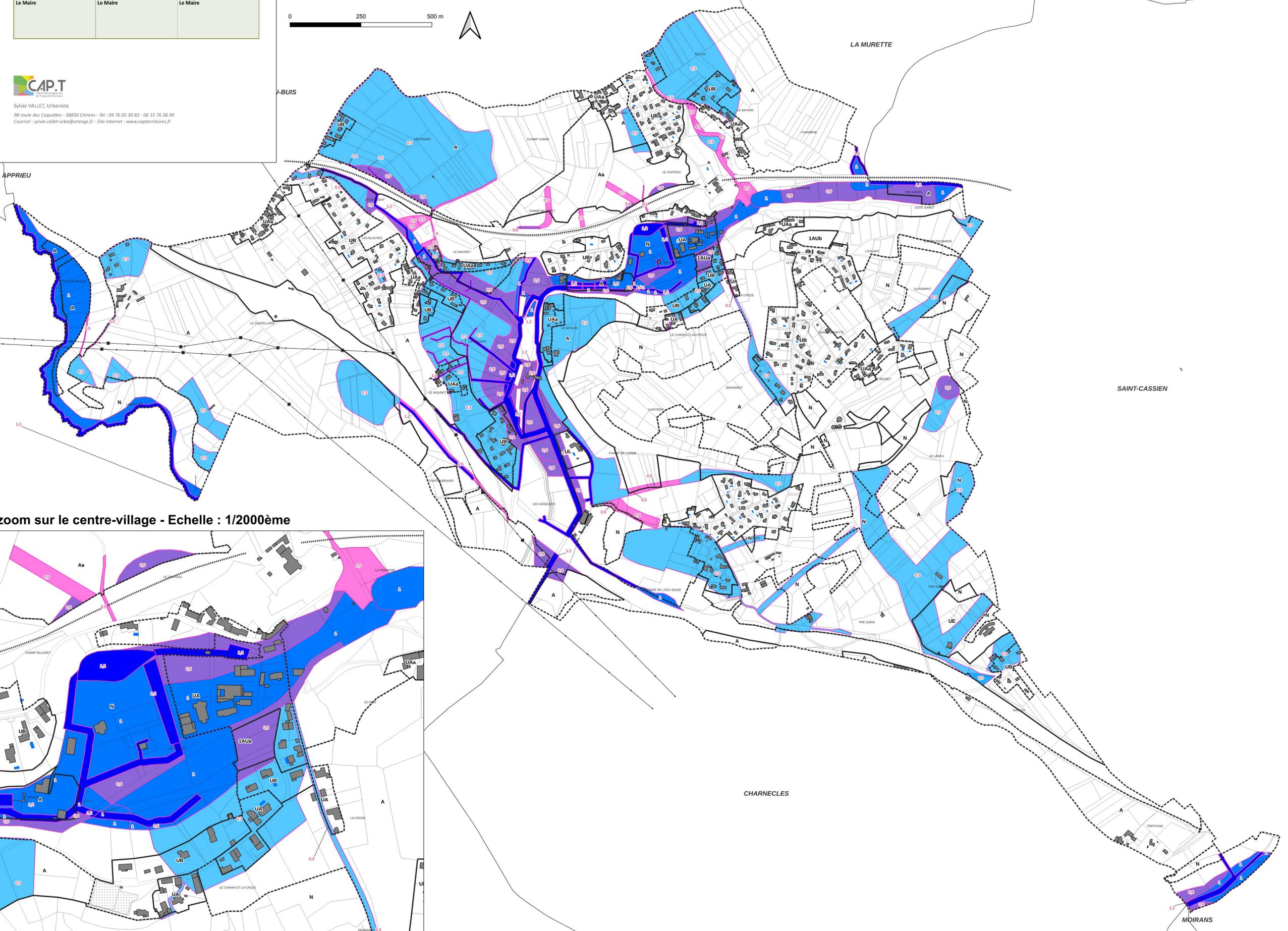
ZONES DU PLU

Hauteurs de surélévation des ouvertures (en mètre)  
en façades, en secteurs de risques de crues rapides des  
rivières, d'inondations de pied de versant et de  
ravinement-ruissellement sur versant



AUTRES

- Voie ferrée
- Bâti existant
  - PC en cours non encore cadastrés
  - Lignes électriques RTE



zoom sur le centre-village - Echelle : 1/2000ème

